



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Essonne



**ALLOCATIONS  
FAMILIALES**

**Caf  
de l'Essonne**

# Rencontre des professionnels des structures d'hébergements de l'Essonne

*27 novembre 2023*



## Ordre du jour :

1. Rappel du contexte
2. L'objectif de cette rencontre
3. Présentation de nos outils
4. L'offre de service du Pôle Déploiement Numérique
5. Les offres de service d'accompagnement social des familles
6. Questions / Réponses ?



# 1 | Rappel du contexte

la déléguée interministérielle à  
la prévention et à la lutte  
contre la pauvreté (DPILP)

la branche Maladie et la  
branche Famille

actions pluridisciplinaires  
/ accès aux droits et aux soins

été 2020

2024

conventions de  
partenariat local

stratégie nationale de  
prévention et de lutte contre  
la pauvreté



## 2 | L'objectif de cette rencontre

## Les objectifs de cette rencontre



**Maîtriser  
nos outils :  
caf.fr et  
l'application  
mobile**



**Accompagner  
les usagers  
dans l'ouverture  
de leurs droits**



# 3 | Nos actualités

# Le montant net social

C'est quoi ?

Le montant net social

=

Une nouvelle information sur vos bulletins de paie



A quoi ça sert ?



C'est pour quand ?

→ A partir de juillet 2023

Le montant net social est affiché progressivement sur les bulletins de paie, et en janvier 2024 sur les relevés de prestation

→ Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Je dois inscrire ce montant net social dans mes déclarations de RSA et de Prime d'activité



# L'Aide universelle d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

Loi du 28 février 2023 : entrée  
en vigueur le 28 novembre 2023

Une aide financière  
remboursable  
(prêt sans intérêt)

Une aide financière  
non remboursable



## Conditions nécessaires :

- Résider en France,
- Être français ou être ressortissant UE ou détenir un titre de séjour (quelle que soit la nature et la durée),
- Pas de condition d'âge,
- Pas nécessaire d'avoir des enfants.



## **4 | Présentation de nos outils**

- **Le site [caf.fr](http://caf.fr)**
- **L'application mobile**

# Présentation du site caf.fr



S'assurer que vous êtes sur le site de la Caf de l'Essonne

Cliquer sur Ma caf afin d'accéder aux actualités locales

## À la une en ce moment



Actualité nationale 12.10.23

### Déconjugalisation de l'Aah : les réponses aux questions que vous vous posez !

+ LIRE L'ARTICLE

#### VIE PERSONNELLE

Actualité nationale 12.10.23

### Un parcours dédié aux parents et futurs parents

+ LIRE L'ARTICLE

#### VIE PERSONNELLE

Actualité nationale 12.10.23

### Tuteurs familiaux : davantage de démarches possibles sur votre espace !

+ LIRE L'ARTICLE

#### HANDICAP

Actualité départementale 02.10.23

### Déconjugalisation de l'Aah : les réponses aux questions que vous vous posez !

+ LIRE L'ARTICLE

## Personnalisez votre actualité

Vous pouvez affiner votre recherche en fonction d'une thématique en cliquant dessous :



## Retrouvez toutes nos actualités départementales

### Vie personnelle

Actualité départementale 04.10.23 Actualité départementale 15.09.23 Actualité départementale 12.07.23

#### Votre espace Mon compte : quels services y sont proposés ?

Accessibles à tout moment, 24h/24 et 7j/7 depuis l'Espace Mon Compte du site caf.fr ou l'appli mobile, vous pouvez : connaître les délais de traitement de votre Caf ; consulter vos droits et paiements et télécharger une attestation ; transmettre un document demandé par...

+ LIRE L'ARTICLE

#### Le Tickets loisirs jeunes et le PassSport 2023-2024

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être de tous. C'est pourquoi, plusieurs dispositifs sont à votre disposition : le Ticket loisirs jeunes (TJ) et le Pass'Sport.

+ LIRE L'ARTICLE

#### Ars : date de versement et les démarches pour en bénéficier

L'allocation de rentrée scolaire (Ars) est versée sous condition de ressources pour vos enfants écoliers, étudiants ou Personnes entre 16 et 29 ans qui apprennent un métier en suivant une formation à la fois dans une école ou un centre de formation et dans une...

+ LIRE L'ARTICLE

# Connaître ses droits en fonction de sa situation

## Comment la Caf peut vous aider ?

En complément des aides communes à tous les départements, la Caf de l'Essonne vous propose des aides et dispositifs complémentaires qui peuvent vous être attribués directement ou au travers d'associations, de structures d'accueils etc.

### Vie personnelle

S'informer sur les aides



### Vie professionnelle

S'informer sur les aides



### Logement

S'informer sur les aides



### Handicap

S'informer sur les aides



### Accident de vie

S'informer sur les aides



# La navigation sur le site caf.fr

## LES INFOS PRATIQUES de votre Caf



## LES BONS CRÉNEAUX pour appeler la Caf



### Nous contacter ?



 [Règlement intérieur d'action sociale](#)

[cliquez-ici](#)

[Sur les pages locales partenaires](#)

## INDICATEURS LOCAUX

Délais de traitement (Chiffres mis à jour le 30/10/2023)



Votre Caf traite actuellement les courriels arrivés entre le

**31/08/2023** et le **06/09/2023**



Votre Caf traite actuellement les demandes RSA et AAH arrivées entre le

**07/09/2023** et le **13/09/2023**



Votre Caf traite actuellement les autres demandes arrivées entre le

**30/08/2023** et le **31/08/2023**

Il est inutile de nous contacter si vous avez réalisé une demande après ces dates. Votre dossier est en attente de traitement.

**À SAVOIR** Pour un traitement plus rapide de votre dossier, pensez à faire votre demande en ligne sur le Caf.fr ou sur l'appli Caf-MonCompte.

## Points d'accueil de votre CAF

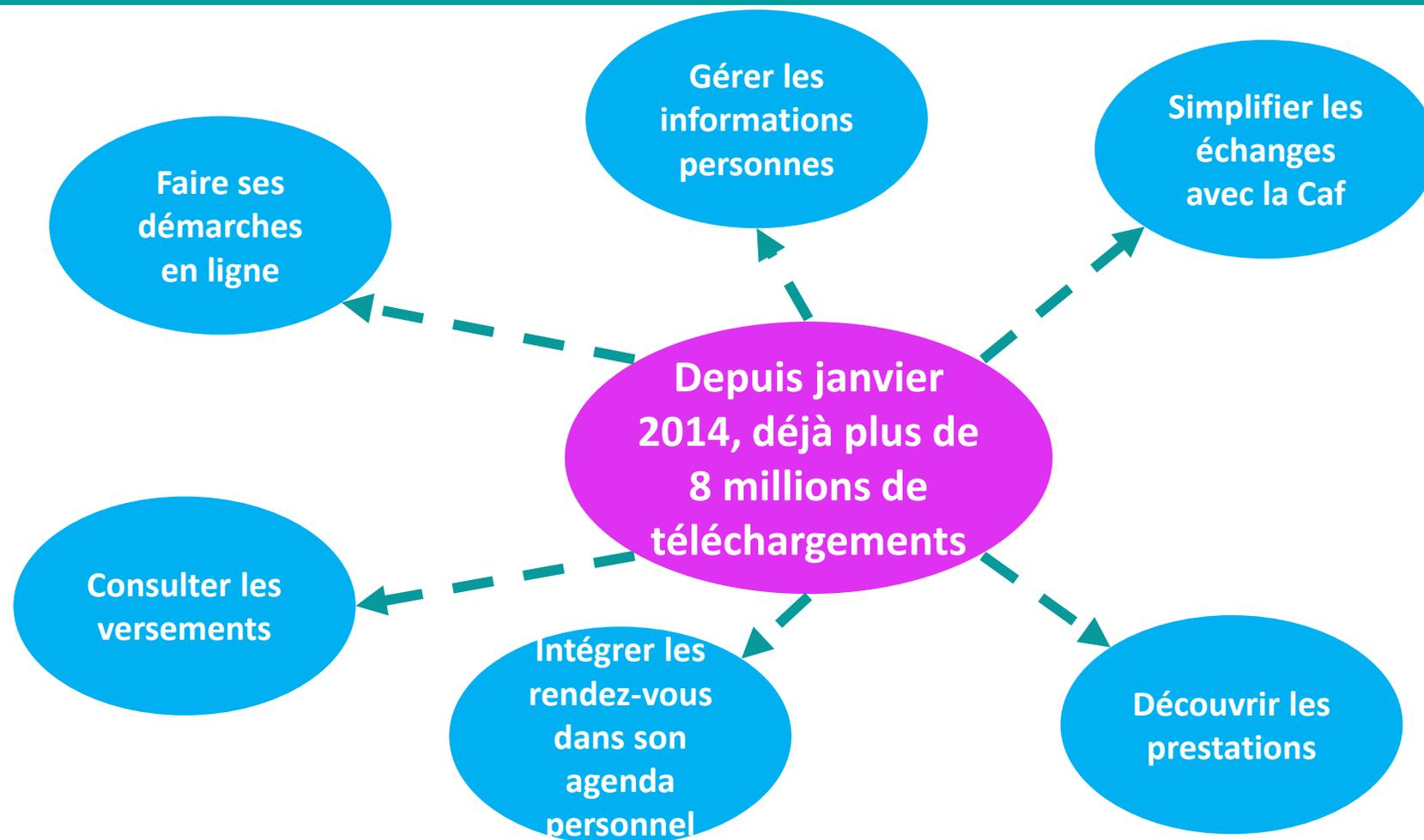
### Recherche détaillée de points d'accueil

Veuillez saisir le nom de votre commune dans la zone de texte ci-dessous:

[Point d'accueil CAF](#)

[Point d'accueil partenaires](#)

# L'application mobile caf





# 5 | L'offre de service du PDN

# Les ateliers numériques collectifs

caf.fr



Sur le site  
d'Atlantis

Tous les  
jours de  
14h à 16h



2  
animateurs  
par atelier



10  
allocataires  
par atelier

Sur PC,  
smartphone  
et tablette

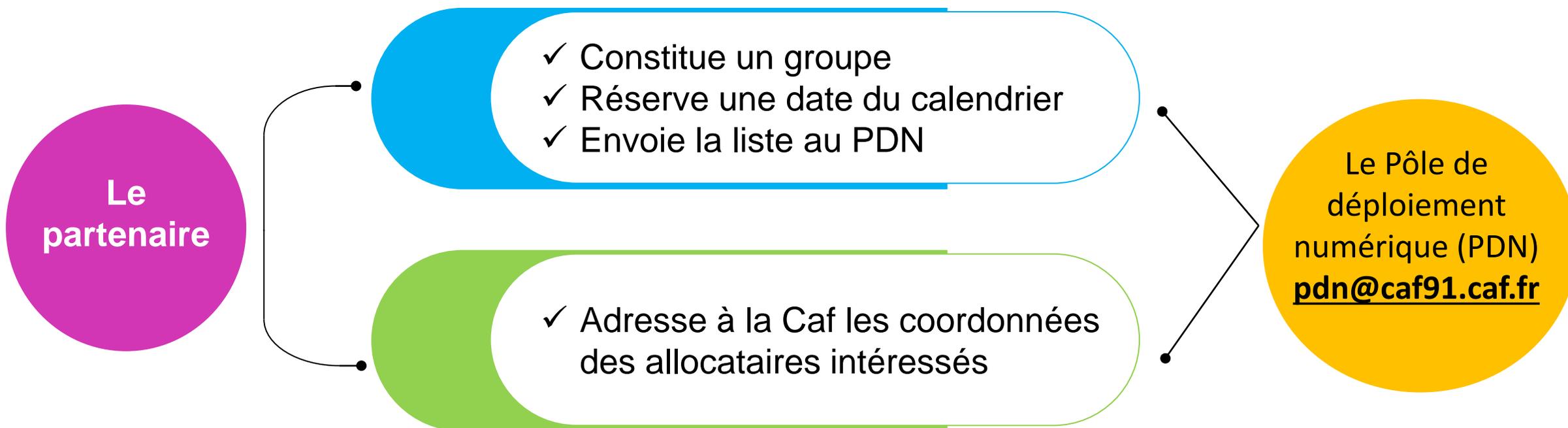
**A destination des allocataires, des partenaires et des collaborateurs internes**

## Les principales thématiques :



# Les ateliers numériques collectifs

## Modalités d'inscription des allocataires :



# Les formations

## Partenaires d'Accueil

- Missions et fonctionnement de la Caf
- Les prestations
- Les bonnes pratiques et les modalités d'accueil des allocataires
- Le site [caf.fr](http://caf.fr) et l'application « Mon-Compte » : les démarches sur le Caf.fr.

## Prévention des indus et contrôles

- Qu'est-ce qu'un contrôle Caf ?
- Qui peut être contrôlé ?
- Les modalités du contrôle
- Qu'est-ce qu'un « indu », une « créance » ?
- Le calcul des droits
- Les bonnes pratiques pour éviter les créances



**Besoins de formation des partenaires :**  
contacter le PDN via [pdn@caf91.caf.fr](mailto:pdn@caf91.caf.fr)



## **6** | Les offres de service d'accompagnement des familles

# Le rôle du travailleur social Caf

caf.fr



Caf  
de l'Essonne

Le travail social CAF a une vocation préventive en concertation avec le chef de file départemental.



Soutien aux  
familles  
confrontées à un  
évènement

- Information, conseil et diagnostic de situation
- Accès aux droits et aux services
- Accompagnement à l'autonomie et/ou orientation vers les services de proximité



Partenariat

- Expertise sociale des familles et des territoires (analyses de besoins sociaux, projets sociaux AVS, petite enfance, jeunes/futurs parents, conventions territoriales globales...)
- Pilotage et copilotage d'actions partenariales (actions autour de la naissance)
- Participation aux instances partenariales (commissions FSL, CAPPEX...)

## 4. Les offres de service de travail social

caf·fr



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
de l'Essonne



**Les offres d'accompagnement social sont soumises à des conditions d'éligibilité et peuvent permettre d'activer des leviers tels que l'aide financière individuelle.**

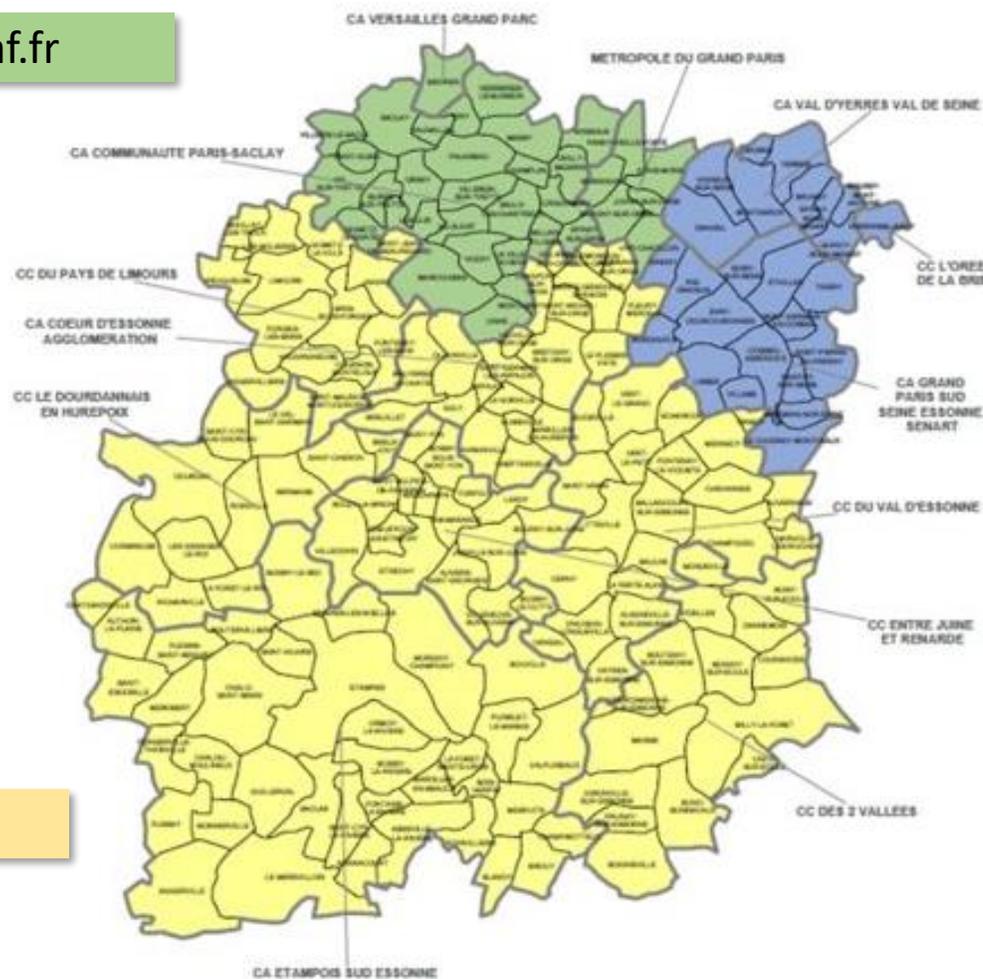
## 4. Les offres de service de travail social

caf.fr



Caf  
de l'Essonne

[ddt-nord-ouest@caf91.caf.fr](mailto:ddt-nord-ouest@caf91.caf.fr)



[ddt-nord-est@caf91.caf.fr](mailto:ddt-nord-est@caf91.caf.fr)

[ddt-centre-sud@caf91.caf.fr](mailto:ddt-centre-sud@caf91.caf.fr)

Numéro unique pour  
joindre les antennes  
d'action sociale :  
**01 60 91 19 91**

# PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA CPAM DE L'ESSONNE



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# La Mission

# Accompagnement Santé



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : SON RÔLE

Présente dans chacune des Cnam, elle a pour mission :

- **De coordonner / organiser ou réaliser l'accompagnement d'assurés dans le cadre :**
  - > De difficultés d'accès aux droits
  - > De renoncements ou de difficultés d'accès à des soins (financière, géographique, temporelle, handicap...)
  - > De fragilité face au numérique



Ces accompagnements seront toujours réalisés en lien avec les services compétents et réalisés selon l'organisation locale mise en place

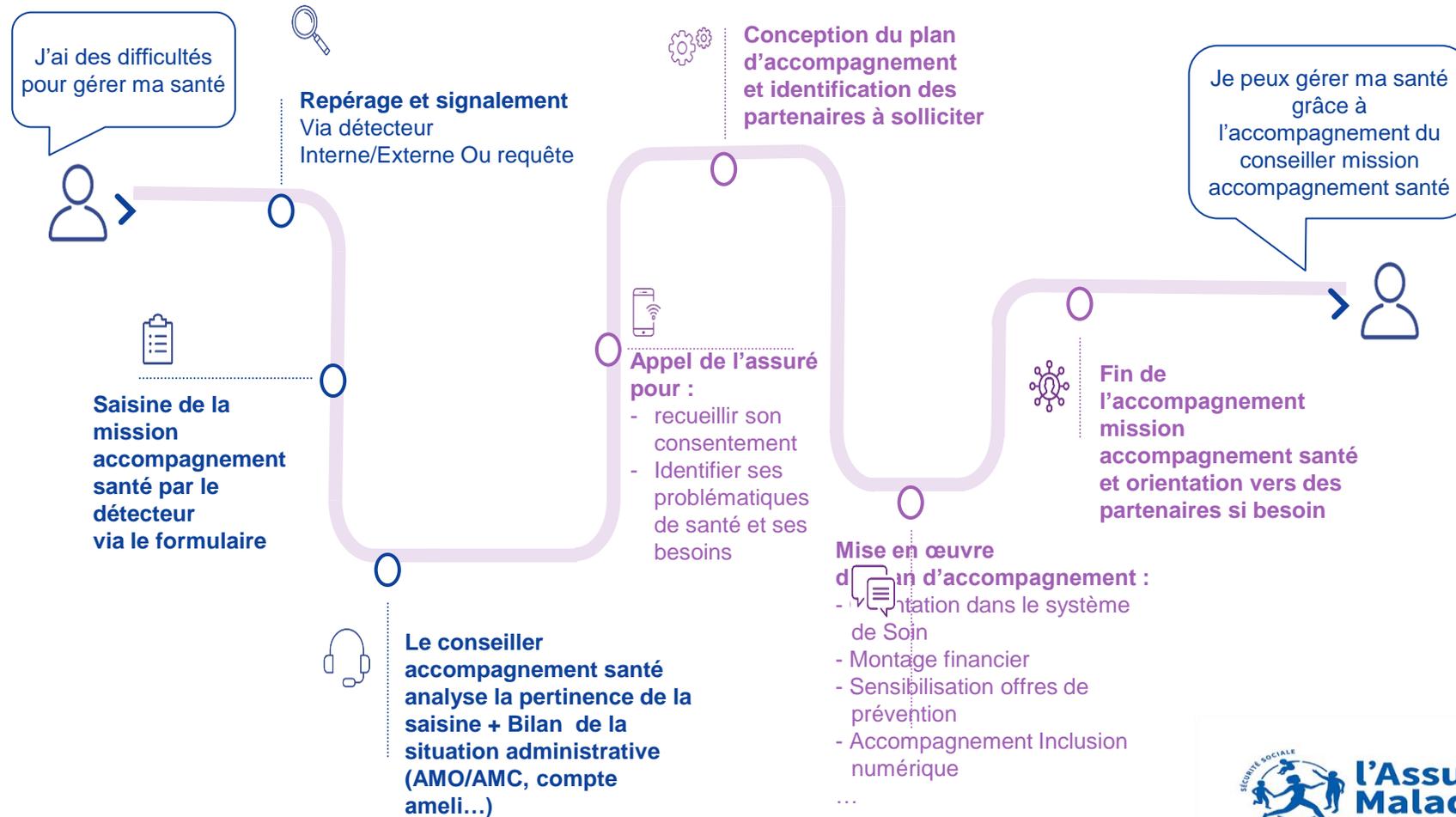
- **D'orienter vers le service social de l'Assurance Maladie les situations de fragilité sociale complexe**
- **CPAM de l'Essonne : 5 Conseillères MAS**



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# DE LA DÉTECTION À L'ACCOMPAGNEMENT... LE PARCOURS TYPE



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# LES OUTILS – QUELQUES EXEMPLES DE FORMULATION



**Identifier**  
les personnes  
en difficulté.

Si, au cours de la conversation, vous détectez une difficulté d'accès aux droits et / ou aux soins et que vous évaluez qu'il faut orienter la personne vers la Mission Accompagnement Santé.

## Aborder la santé

- Pensez en termes de situation de vie et non en termes de qualification de la personne
- « Avez-vous un médecin traitant ? »
- « Avez-vous un organisme complémentaire / mutuelle ? »
- « Il y a peut-être des soins que vous ou les membres de votre famille avez dû reporter ? »

## Proposer la Mission Accompagnement Santé

- « Sachez qu'il y a un service à l'Assurance Maladie qui peut vous accompagner pour lever vos difficultés. »
- « Je peux vous proposer de vous mettre en relation avec un conseiller. Vous me permettez de le faire ? »
- « Son rôle est de vous aider au mieux pour que vous puissiez réaliser (faire) vos démarches administratives et vos soins. »
- « Si les soins que vous devez faire sont trop chers, le conseiller vous proposera peut-être de faire faire un devis auprès d'un autre praticien ou vous aider à bénéficier d'une aide financière individuelle (Action Sanitaire et Sociale). »



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# LES OUTILS – QUELQUES EXEMPLES DE FORMULATION



**Identifier**  
les personnes  
en difficulté.

Chercher le  
consentement au  
fur et à mesure

- « Je vous propose qu'il vous recontacte dans les meilleurs délais. Est-ce que vous en êtes d'accord ? »
- « Vous permettez que je vous oriente vers un interlocuteur de l'Assurance Maladie qui peut vous accompagner dans la recherche de solutions pour vos difficultés de santé. »

Formaliser  
l'orientation

- « Si vous voulez bien, on va mettre tout cela en forme pour que vous puissiez en bénéficier... pour que cela puisse se mettre en route. »
- Si vous en êtes d'accord, je vais vous demander de signer ce formulaire afin que votre caisse d'assurance maladie vous recontacte et vous accompagne dans toutes vos démarches. »



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# FORMULAIRE DE DÉTECTION MAS

## Au recto

- **Date de la saisine**
- **Précision de l'objet de l'accompagnement demandé**
  - > difficultés d'accès aux droits
  - > renoncement ou difficultés d'accès à des soins
  - > renoncements ou difficultés d'accès à des soins liés à un handicap
  - > fragilité face au numérique
  - > situation sociale complexe
- Les **coordonnées de l'assuré** : Nom, Prénom, Date de naissance, Téléphone, Courriel
- Les **coordonnées du détecteur** et l'indication des **premières démarches** effectuées par celui-ci

## Au verso

- **En cas de renoncement ou difficultés d'accès à des soins**, plusieurs précisions sont attendues pour faciliter le démarrage de l'accompagnement et la première prise de contact avec l'assuré :
  - > Le(s) type(s) de soin(s) non réalisé(s)
  - > La durée du renoncement ou de la difficulté
  - > Les causes de ce renoncement ou de cette difficulté
- **Le consentement de l'assuré** doit être recueilli par le détecteur **qui lui dispense également une information générale sur le dispositif** (déroulé de l'accompagnement Misas).
- **Les mentions d'information pour l'assuré** : traitement des données, durée de conservation, droit d'accès et de rectification, droit de réclamation



# Les Aides Financières Individuelles



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

### → Aides techniques et accès aux soins

- Optique, dentaire, prothèse auditive, orthodontie, ticket modérateur, forfait journalier, prestations non remboursables, dette mutuelle ...

### → Aides à caractère social = évaluation sociale

- déséquilibre budgétaire lié à une maladie, un accident du travail ou une invalidité, aide au logement ...

### → Aide au maintien de la mutuelle

### Constitution d'un dossier :

- ✓ L'imprimé unique de demande d'aide financière dûment complété et signé, ou l'imprimé CPAM91 **téléchargeable sur les pages locales d'AMELI.fr**
- ✓ L'autorisation de paiement à un tiers complétée et signée par l'assuré.
- ✓ Justificatifs en copie des ressources et des charges du mois qui précède la demande d'aide
- ✓ ***Un flyer reprenant l'ensemble de nos aides financières a été conçu et vous sera adressé avec le diaporama.***

### Aides au maintien à domicile :

- Pour les sorties d'hospitalisation
  - forfait mensuel de 20 heures (25,60 €/h au 01/01/2023) sans condition de ressources et sans évaluation sociale, avec prescription médicale, pour toutes les sorties d'hospitalisation.
- Pour les personnes en situation de handicap
  - Possibilité d'accorder une participation de la caisse pouvant aller **jusqu'à 6 mois** en tenant compte de la prescription médicale et de l'évaluation sociale

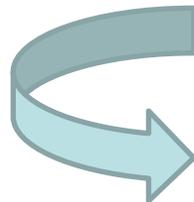
=> En cas de renouvellement, le dossier est présenté en commission

# LA PCS

(Participation à une Complémentaire Santé)

La CPAM accorde une aide, « la PCS », correspondant aux montants suivants, dans la limite des frais engagés, sur présentation d'une attestation d'adhésion à un organisme complémentaire :

TRANCHE D'ÂGE	PCS
Bénéficiaires de moins de 29 ans	140 €
Bénéficiaires de 30 à 49 ans	250 €
Bénéficiaires de 50 à 59 ans	340 €
Bénéficiaires de 60 à 69 ans	350 €
Bénéficiaires de plus de 70 ans	450 €



**Envoi d'un courrier aux assurés concernés**  
*(assurés ayant reçu un refus CSS et dont les ressources sont comprises entre 35 et 60 % du plafond CSS hors participation financière)*

# AIDE SANTE PLUS

→ Aide possible suite à accord ou refus CSS (pour adhérer à une mutuelle, ou éviter abandons, impayés.....) pour les assurés ayant bénéficié ou non de la PCS.



## Aide Santé Plus

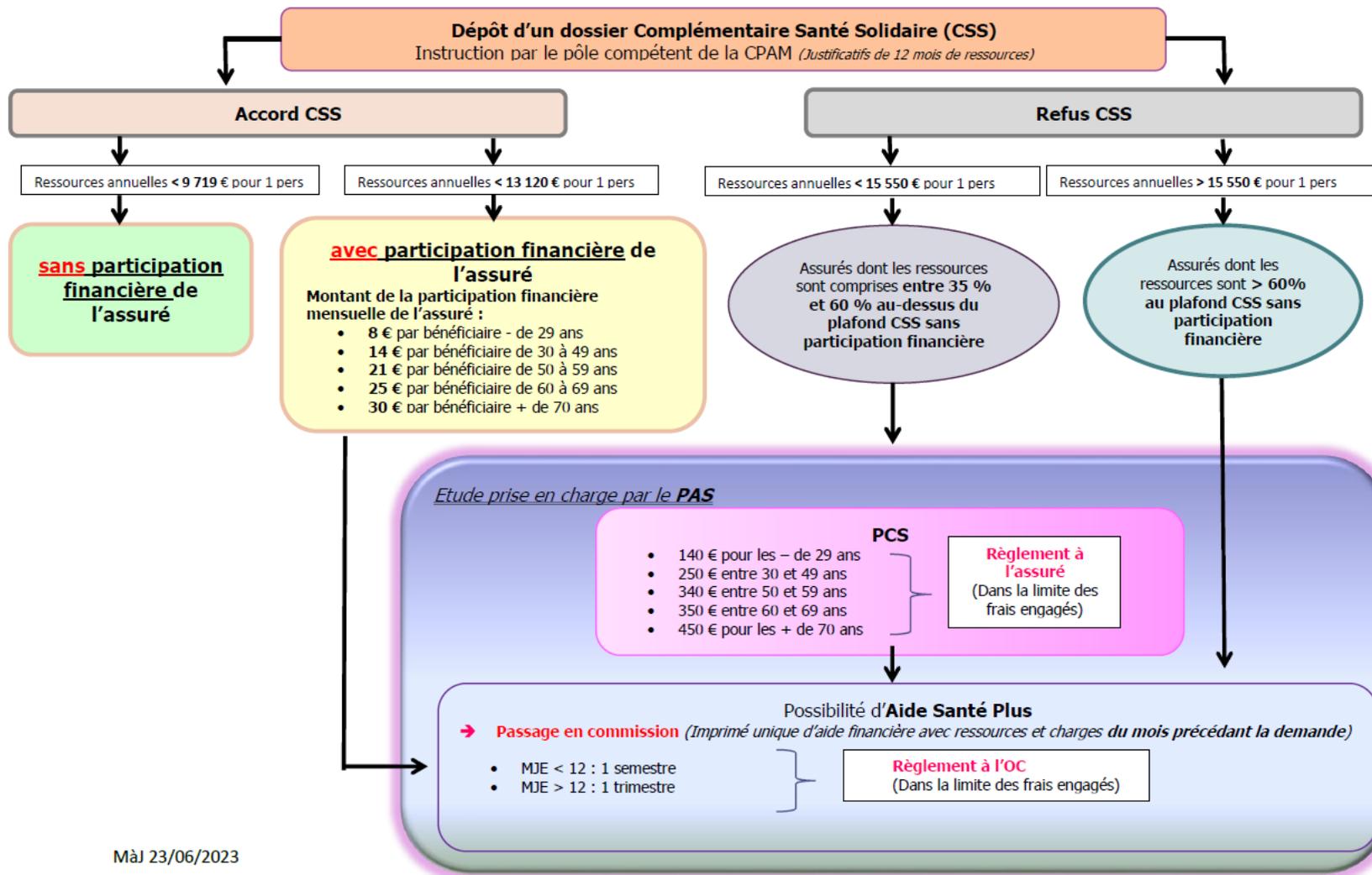
### Passage obligatoire en commission des aides financières

→ Aide possible en fonction de la MJE :

MJE < 12 € : 1 semestre de cotisation annuelle

MJE > 12 € : 1 trimestre de cotisation annuelle

## Parcours d'acquisition d'une complémentaire santé



MàJ 23/06/2023

# La Mission

# Accompagnement Santé



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : SON RÔLE

Présente dans chacune des Cnam, elle a pour mission :

- **De coordonner / organiser ou réaliser l'accompagnement d'assurés dans le cadre :**
  - > De difficultés d'accès aux droits
  - > De renoncements ou de difficultés d'accès à des soins (financière, géographique, temporelle, handicap...)
  - > De fragilité face au numérique



Ces accompagnements seront toujours réalisés en lien avec les services compétents et réalisés selon l'organisation locale mise en place

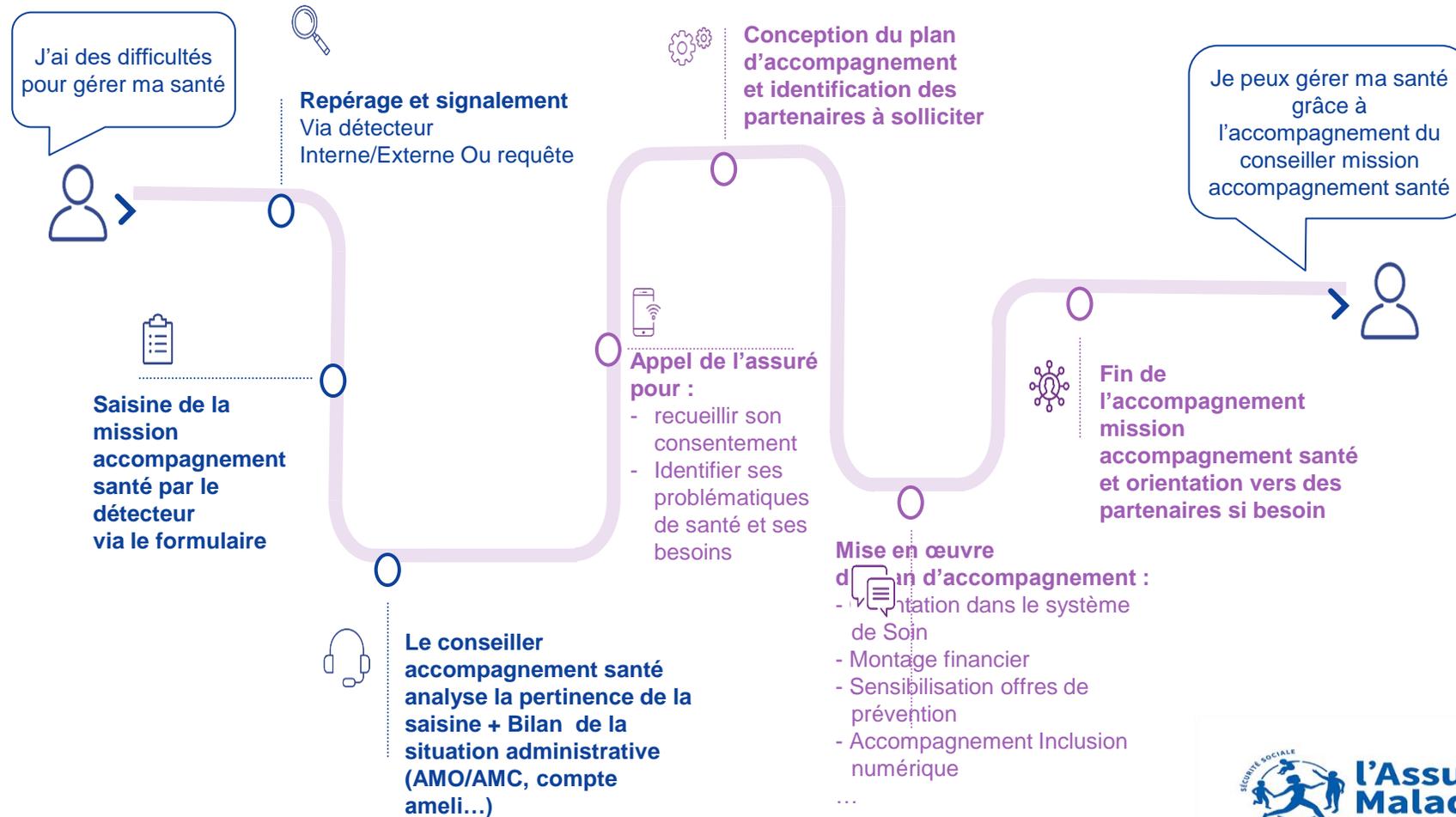
- **D'orienter vers le service social de l'Assurance Maladie les situations de fragilité sociale complexe**
- **CPAM de l'Essonne : 5 Conseillères MAS**



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# DE LA DÉTECTION À L'ACCOMPAGNEMENT... LE PARCOURS TYPE



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# LES OUTILS – QUELQUES EXEMPLES DE FORMULATION



**Identifier**  
les personnes  
en difficulté.

Si, au cours de la conversation, vous détectez une difficulté d'accès aux droits et / ou aux soins et que vous évaluez qu'il faut orienter la personne vers la Mission Accompagnement Santé.

## Aborder la santé

- Pensez en termes de situation de vie et non en termes de qualification de la personne
- « Avez-vous un médecin traitant ? »
- « Avez-vous un organisme complémentaire / mutuelle ? »
- « Il y a peut-être des soins que vous ou les membres de votre famille avez dû reporter ? »

## Proposer la Mission Accompagnement Santé

- « Sachez qu'il y a un service à l'Assurance Maladie qui peut vous accompagner pour lever vos difficultés. »
- « Je peux vous proposer de vous mettre en relation avec un conseiller. Vous me permettez de le faire ? »
- « Son rôle est de vous aider au mieux pour que vous puissiez réaliser (faire) vos démarches administratives et vos soins. »
- « Si les soins que vous devez faire sont trop chers, le conseiller vous proposera peut-être de faire faire un devis auprès d'un autre praticien ou vous aider à bénéficier d'une aide financière individuelle (Action Sanitaire et Sociale). »



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# LES OUTILS – QUELQUES EXEMPLES DE FORMULATION



**Identifier**  
les personnes  
en difficulté.

Chercher le  
consentement au  
fur et à mesure

- « Je vous propose qu'il vous recontacte dans les meilleurs délais. Est-ce que vous en êtes d'accord ? »
- « Vous permettez que je vous oriente vers un interlocuteur de l'Assurance Maladie qui peut vous accompagner dans la recherche de solutions pour vos difficultés de santé. »

Formaliser  
l'orientation

- « Si vous voulez bien, on va mettre tout cela en forme pour que vous puissiez en bénéficier... pour que cela puisse se mettre en route. »
- Si vous en êtes d'accord, je vais vous demander de signer ce formulaire afin que votre caisse d'assurance maladie vous recontacte et vous accompagne dans toutes vos démarches. »



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# FORMULAIRE DE DÉTECTION MAS

## Au recto

- **Date de la saisine**
- **Précision de l'objet de l'accompagnement demandé**
  - > difficultés d'accès aux droits
  - > renoncement ou difficultés d'accès à des soins
  - > renoncements ou difficultés d'accès à des soins liés à un handicap
  - > fragilité face au numérique
  - > situation sociale complexe
- Les **coordonnées de l'assuré** : Nom, Prénom, Date de naissance, Téléphone, Courriel
- Les **coordonnées du détecteur** et l'indication des **premières démarches** effectuées par celui-ci

## Au verso

- **En cas de renoncement ou difficultés d'accès à des soins**, plusieurs précisions sont attendues pour faciliter le démarrage de l'accompagnement et la première prise de contact avec l'assuré :
  - > Le(s) type(s) de soin(s) non réalisé(s)
  - > La durée du renoncement ou de la difficulté
  - > Les causes de ce renoncement ou de cette difficulté
- **Le consentement de l'assuré** doit être recueilli par le détecteur **qui lui dispense également une information générale sur le dispositif** (déroulé de l'accompagnement Misas).
- **Les mentions d'information pour l'assuré** : traitement des données, durée de conservation, droit d'accès et de rectification, droit de réclamation



# Les Aides Financières Individuelles



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

### → Aides techniques et accès aux soins

- Optique, dentaire, prothèse auditive, orthodontie, ticket modérateur, forfait journalier, prestations non remboursables, dette mutuelle ...

### → Aides à caractère social = évaluation sociale

- déséquilibre budgétaire lié à une maladie, un accident du travail ou une invalidité, aide au logement ...

### → Aide au maintien de la mutuelle

### Constitution d'un dossier :

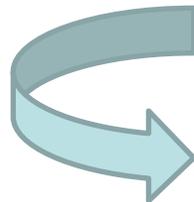
- ✓ L'imprimé unique de demande d'aide financière dûment complété et signé, ou l'imprimé CPAM91 **téléchargeable sur les pages locales d'AMELI.fr**
- ✓ L'autorisation de paiement à un tiers complétée et signée par l'assuré.
- ✓ Justificatifs en copie des ressources et des charges du mois qui précède la demande d'aide
- ✓ ***Un flyer reprenant l'ensemble de nos aides financières a été conçu et vous sera adressé avec le diaporama.***

# LA PCS

(Participation à une Complémentaire Santé)

La CPAM accorde une aide, « la PCS », correspondant aux montants suivants, dans la limite des frais engagés, sur présentation d'une attestation d'adhésion à un organisme complémentaire :

TRANCHE D'ÂGE	PCS
Bénéficiaires de moins de 29 ans	140 €
Bénéficiaires de 30 à 49 ans	250 €
Bénéficiaires de 50 à 59 ans	340 €
Bénéficiaires de 60 à 69 ans	350 €
Bénéficiaires de plus de 70 ans	450 €



**Envoi d'un courrier aux assurés concernés**  
*(assurés ayant reçu un refus CSS et dont les ressources sont comprises entre 35 et 60 % du plafond CSS hors participation financière)*

# AIDE SANTE PLUS

→ Aide possible suite à accord ou refus CSS (pour adhérer à une mutuelle, ou éviter abandons, impayés.....) pour les assurés ayant bénéficié ou non de la PCS.



## Aide Santé Plus

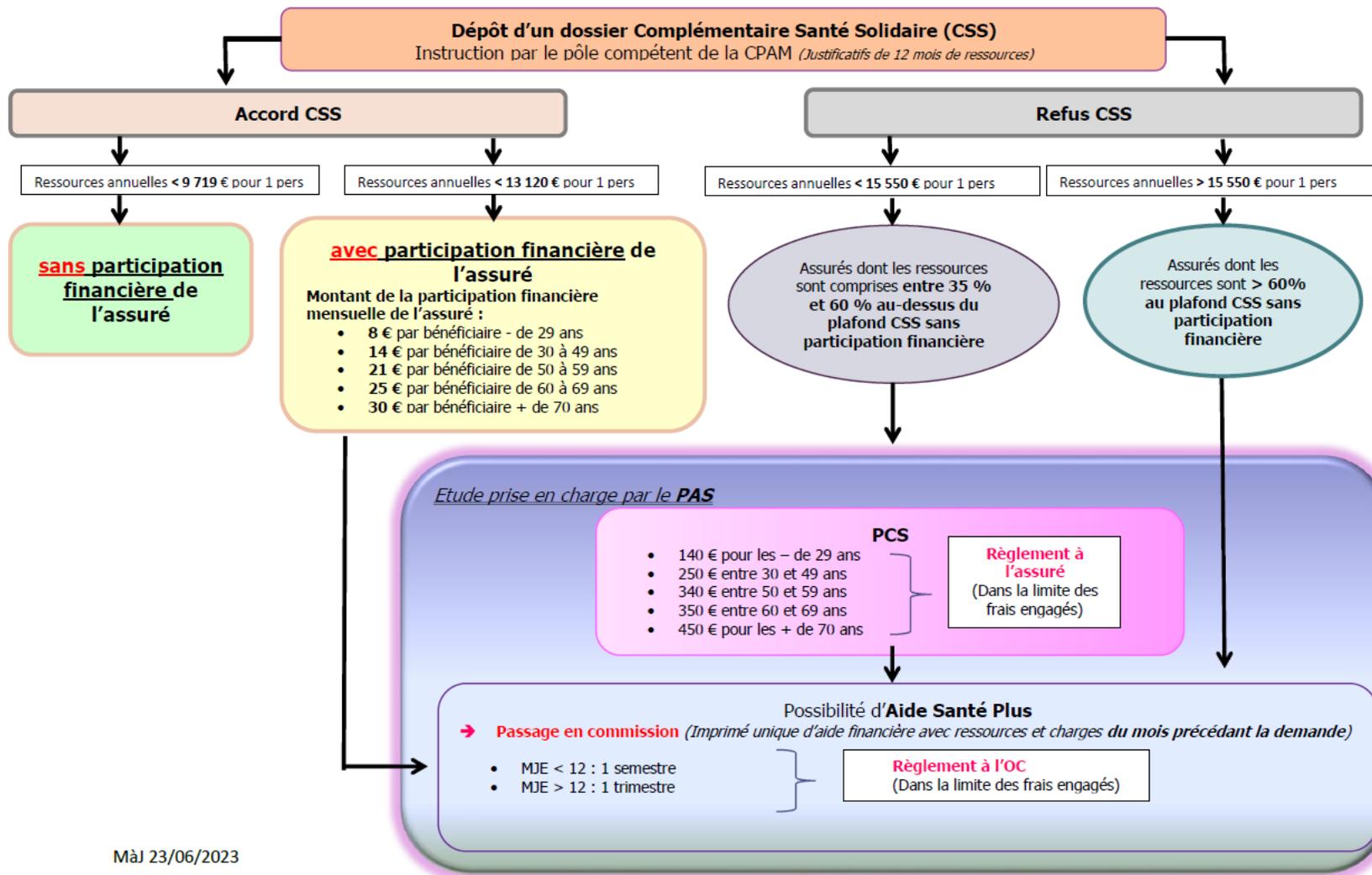
### Passage obligatoire en commission des aides financières

→ Aide possible en fonction de la MJE :

MJE < 12 € : 1 semestre de cotisation annuelle

MJE > 12 € : 1 trimestre de cotisation annuelle

## Parcours d'acquisition d'une complémentaire santé



MàJ 23/06/2023

# La Mission

# Accompagnement Santé



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : SON RÔLE

Présente dans chacune des Cnam, elle a pour mission :

- **De coordonner / organiser ou réaliser l'accompagnement d'assurés dans le cadre :**
  - > De difficultés d'accès aux droits
  - > De renoncements ou de difficultés d'accès à des soins (financière, géographique, temporelle, handicap...)
  - > De fragilité face au numérique



Ces accompagnements seront toujours réalisés en lien avec les services compétents et réalisés selon l'organisation locale mise en place

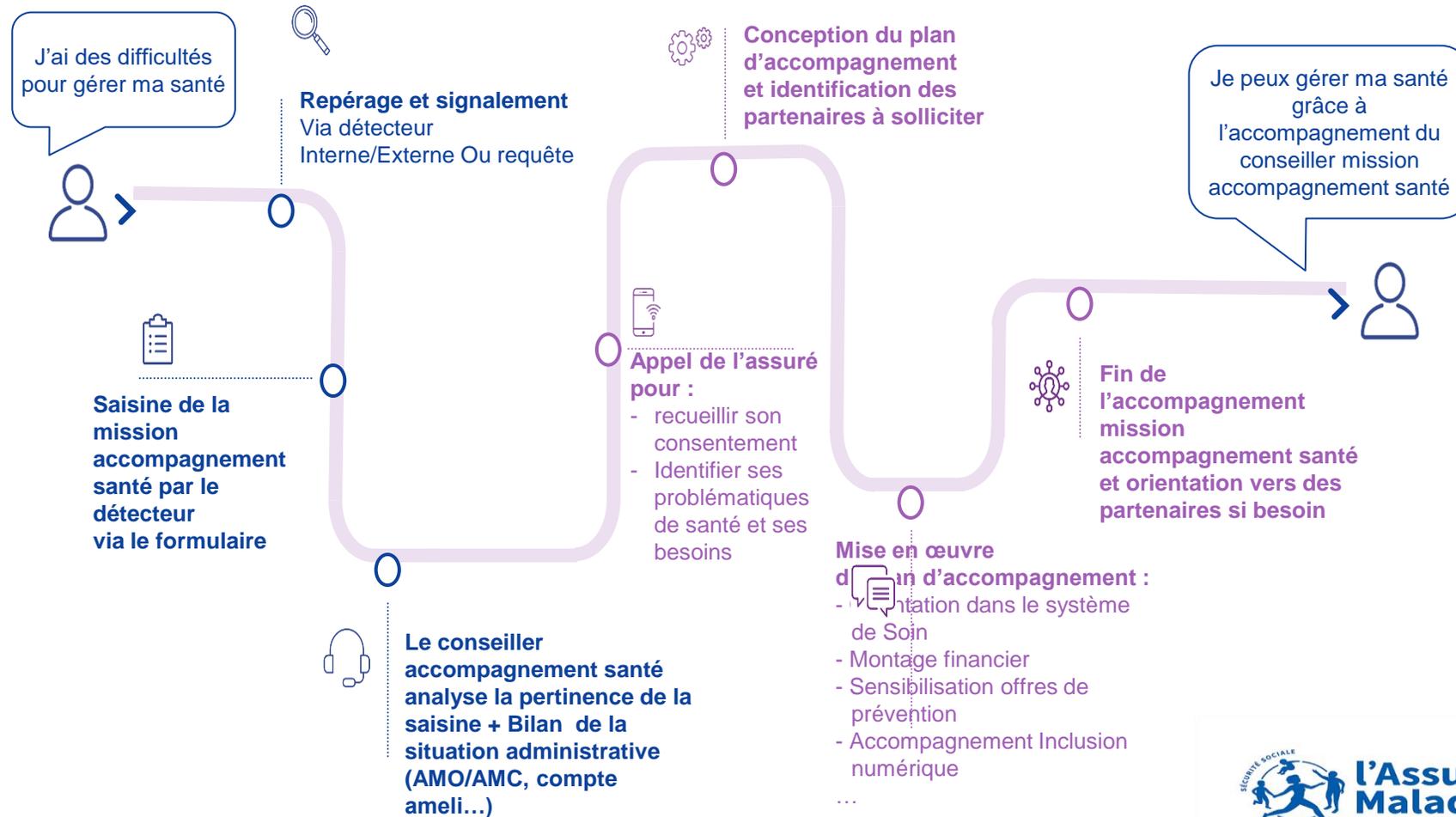
- **D'orienter vers le service social de l'Assurance Maladie les situations de fragilité sociale complexe**
- **CPAM de l'Essonne : 5 Conseillères MAS**



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# DE LA DÉTECTION À L'ACCOMPAGNEMENT... LE PARCOURS TYPE



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# LES OUTILS – QUELQUES EXEMPLES DE FORMULATION



**Identifier**  
les personnes  
en difficulté.

Si, au cours de la conversation, vous détectez une difficulté d'accès aux droits et / ou aux soins et que vous évaluez qu'il faut orienter la personne vers la Mission Accompagnement Santé.

## Aborder la santé

- Pensez en termes de situation de vie et non en termes de qualification de la personne
- « Avez-vous un médecin traitant ? »
- « Avez-vous un organisme complémentaire / mutuelle ? »
- « Il y a peut-être des soins que vous ou les membres de votre famille avez dû reporter ? »

## Proposer la Mission Accompagnement Santé

- « Sachez qu'il y a un service à l'Assurance Maladie qui peut vous accompagner pour lever vos difficultés. »
- « Je peux vous proposer de vous mettre en relation avec un conseiller. Vous me permettez de le faire ? »
- « Son rôle est de vous aider au mieux pour que vous puissiez réaliser (faire) vos démarches administratives et vos soins. »
- « Si les soins que vous devez faire sont trop chers, le conseiller vous proposera peut-être de faire faire un devis auprès d'un autre praticien ou vous aider à bénéficier d'une aide financière individuelle (Action Sanitaire et Sociale). »



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# LES OUTILS – QUELQUES EXEMPLES DE FORMULATION



**Identifier**  
les personnes  
en difficulté.

Chercher le  
consentement au  
fur et à mesure

- « Je vous propose qu'il vous recontacte dans les meilleurs délais. Est-ce que vous en êtes d'accord ? »
- « Vous permettez que je vous oriente vers un interlocuteur de l'Assurance Maladie qui peut vous accompagner dans la recherche de solutions pour vos difficultés de santé. »

Formaliser  
l'orientation

- « Si vous voulez bien, on va mettre tout cela en forme pour que vous puissiez en bénéficier... pour que cela puisse se mettre en route. »
- Si vous en êtes d'accord, je vais vous demander de signer ce formulaire afin que votre caisse d'assurance maladie vous recontacte et vous accompagne dans toutes vos démarches. »



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# FORMULAIRE DE DÉTECTION MAS

## Au recto

- **Date de la saisine**
- **Précision de l'objet de l'accompagnement demandé**
  - > difficultés d'accès aux droits
  - > renoncement ou difficultés d'accès à des soins
  - > renoncements ou difficultés d'accès à des soins liés à un handicap
  - > fragilité face au numérique
  - > situation sociale complexe
- Les **coordonnées de l'assuré** : Nom, Prénom, Date de naissance, Téléphone, Courriel
- Les **coordonnées du détecteur** et l'indication des **premières démarches** effectuées par celui-ci

## Au verso

- **En cas de renoncement ou difficultés d'accès à des soins**, plusieurs précisions sont attendues pour faciliter le démarrage de l'accompagnement et la première prise de contact avec l'assuré :
  - > Le(s) type(s) de soin(s) non réalisé(s)
  - > La durée du renoncement ou de la difficulté
  - > Les causes de ce renoncement ou de cette difficulté
- **Le consentement de l'assuré** doit être recueilli par le détecteur **qui lui dispense également une information générale sur le dispositif** (déroulé de l'accompagnement Misas).
- **Les mentions d'information pour l'assuré** : traitement des données, durée de conservation, droit d'accès et de rectification, droit de réclamation



# Les Aides Financières Individuelles



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

### → Aides techniques et accès aux soins

- Optique, dentaire, prothèse auditive, orthodontie, ticket modérateur, forfait journalier, prestations non remboursables, dette mutuelle ...

### → Aides à caractère social = évaluation sociale

- déséquilibre budgétaire lié à une maladie, un accident du travail ou une invalidité, aide au logement ...

### → Aide au maintien de la mutuelle

### Constitution d'un dossier :

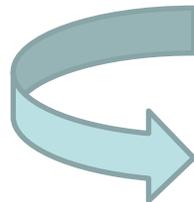
- ✓ L'imprimé unique de demande d'aide financière dûment complété et signé, ou l'imprimé CPAM91 **téléchargeable sur les pages locales d'AMELI.fr**
- ✓ L'autorisation de paiement à un tiers complétée et signée par l'assuré.
- ✓ Justificatifs en copie des ressources et des charges du mois qui précède la demande d'aide
- ✓ ***Un flyer reprenant l'ensemble de nos aides financières a été conçu et vous sera adressé avec le diaporama.***

# LA PCS

(Participation à une Complémentaire Santé)

La CPAM accorde une aide, « la PCS », correspondant aux montants suivants, dans la limite des frais engagés, sur présentation d'une attestation d'adhésion à un organisme complémentaire :

TRANCHE D'ÂGE	PCS
Bénéficiaires de moins de 29 ans	140 €
Bénéficiaires de 30 à 49 ans	250 €
Bénéficiaires de 50 à 59 ans	340 €
Bénéficiaires de 60 à 69 ans	350 €
Bénéficiaires de plus de 70 ans	450 €



**Envoi d'un courrier aux assurés concernés**  
*(assurés ayant reçu un refus CSS et dont les ressources sont comprises entre 35 et 60 % du plafond CSS hors participation financière)*

# AIDE SANTE PLUS

→ Aide possible suite à accord ou refus CSS (pour adhérer à une mutuelle, ou éviter abandons, impayés.....) pour les assurés ayant bénéficié ou non de la PCS.



## Aide Santé Plus

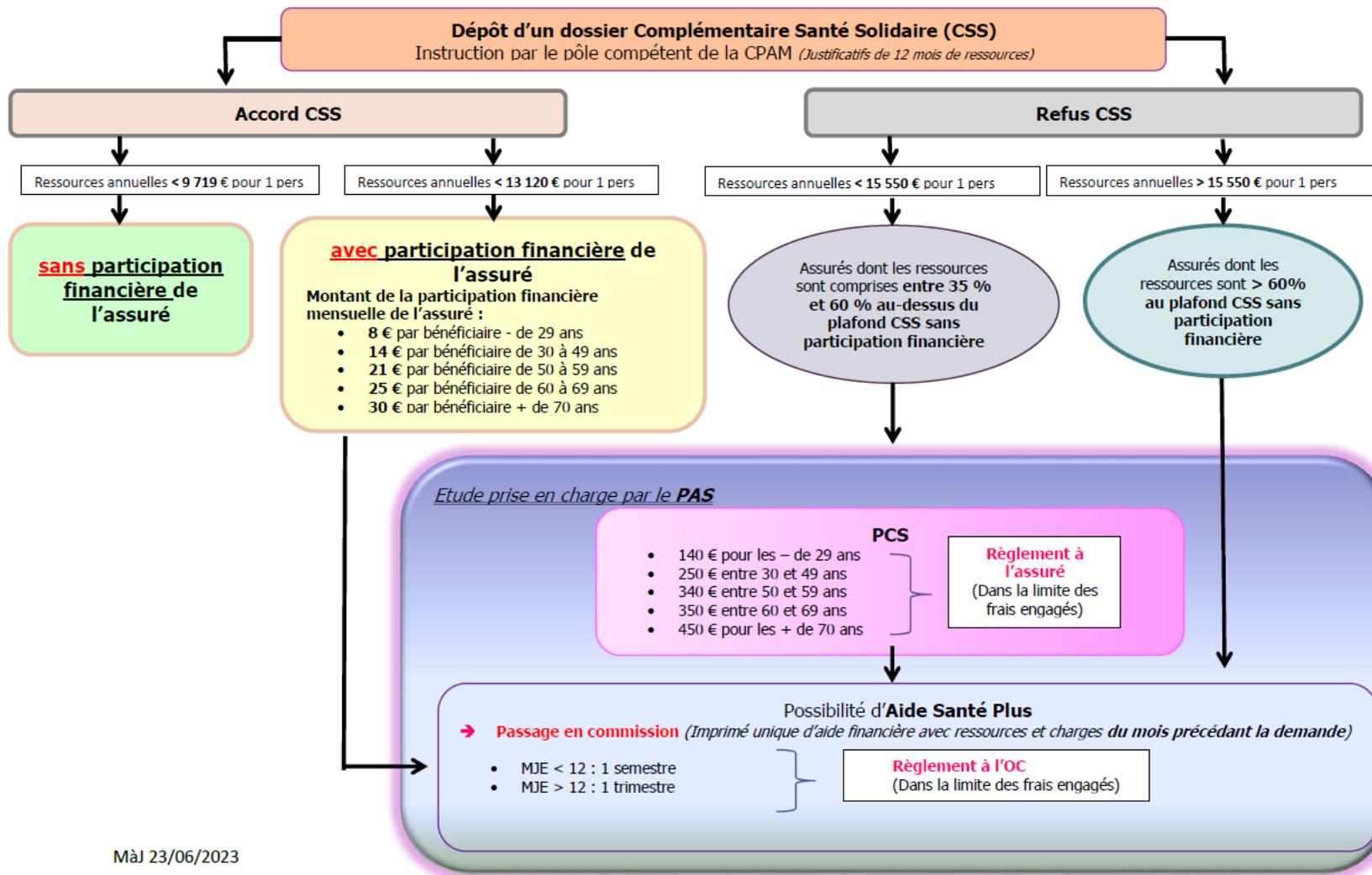
### Passage obligatoire en commission des aides financières

→ Aide possible en fonction de la MJE :

MJE < 12 € : 1 semestre de cotisation annuelle

MJE > 12 € : 1 trimestre de cotisation annuelle

## Parcours d'acquisition d'une complémentaire santé



MàJ 23/06/2023

# Les offres de prévention



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# Présentation du centre IPC et de l'Examen de Prévention en Santé (EPS)



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# Présentation d'IPC

## Une Association régie par la loi de 1901

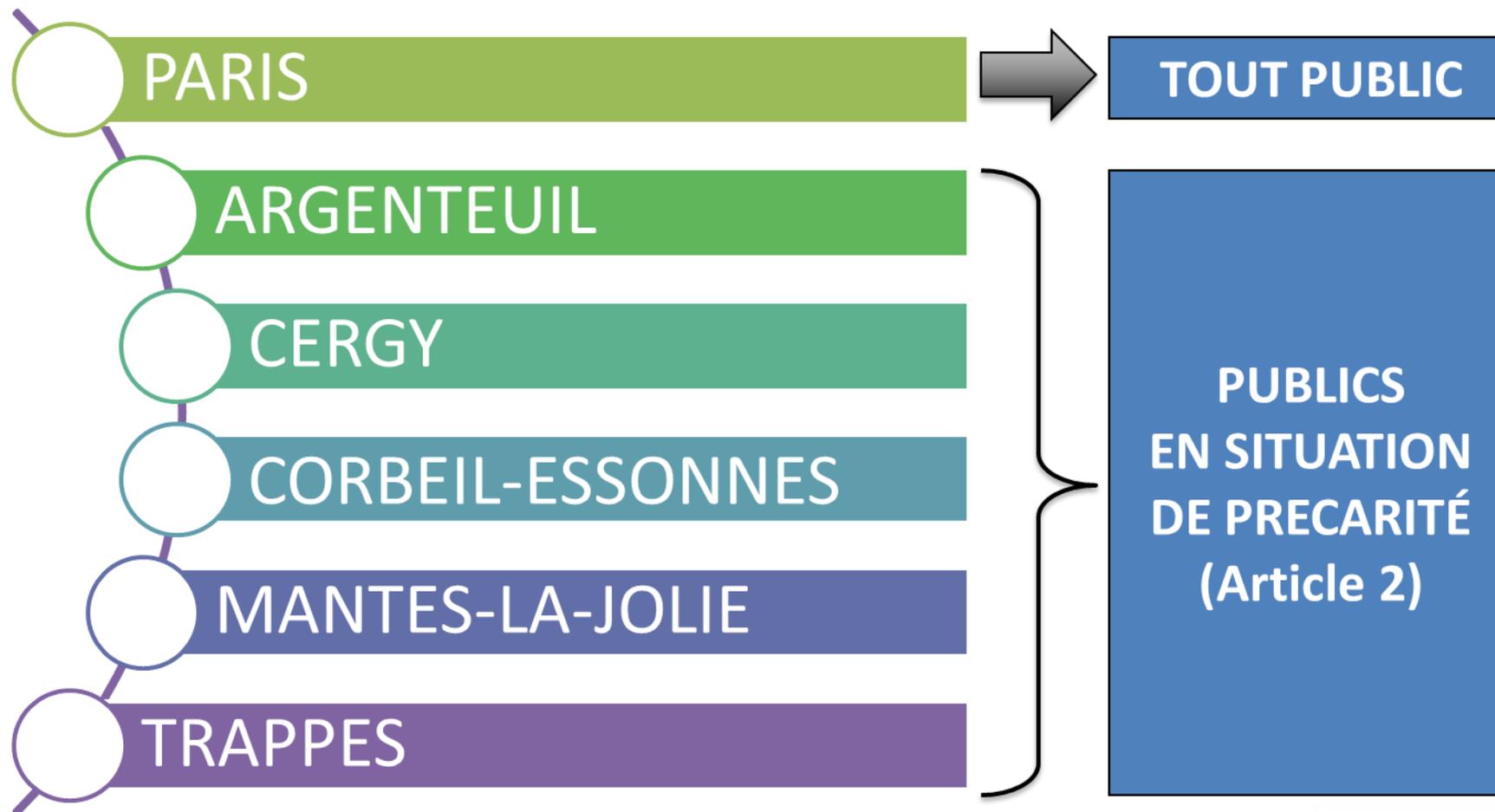
Le premier établissement IPC a été fondé en 1971 par le docteur DEBRAY. Aujourd'hui, IPC compte plus de 80 collaborateurs à travers 6 sites dont 1 à Paris et 5 en région parisienne sur 3 départements 78-91-95.

Le Conseil d'Administration de l'association IPC est composé d'hospitalo-universitaires reconnus dans le milieu médical et de personnalités du monde paritaire.

## Un Centre d'Examen de Prévention en Santé conventionné par la Sécurité Sociale

Le Centre IPC et ses antennes réalisent plus de 20 000 examens par an, pour les assurés sociaux de la Région Ile-de-France.

## Les sites d'IPC et la population accueillie



# Les conditions d'accès à l'EPS

## Sur le site de Corbeil-Essonnes

Avoir + 16 ans

Être affilié(e) au régime général d'une CPAM (numéro de sécurité social ou numéro temporaire)

Être dans l'une des situations suivantes : demandeur d'emploi, CDD, intérim, bénéficiaire du RSA, de la C2S...

Respecter un délai de 13 mois entre deux examens



Si une personne est en CDI, possibilité de l'orienter sur le site de Paris.  
Si elle le souhaite une personne précaire peut également être reçue à Paris



## Qu'est ce qu'un Examen de Prévention en Santé ?

L'Examen de Prévention en Santé (EPS) gratuit est composé d'un ensemble d'analyses et d'examens médicaux et paracliniques à caractère préventif.

L'EPS se déroule en 2 rendez-vous au centre de Corbeil-Essonnes : le premier d'une durée d'1h environ et le deuxième d'une durée de 45 min.

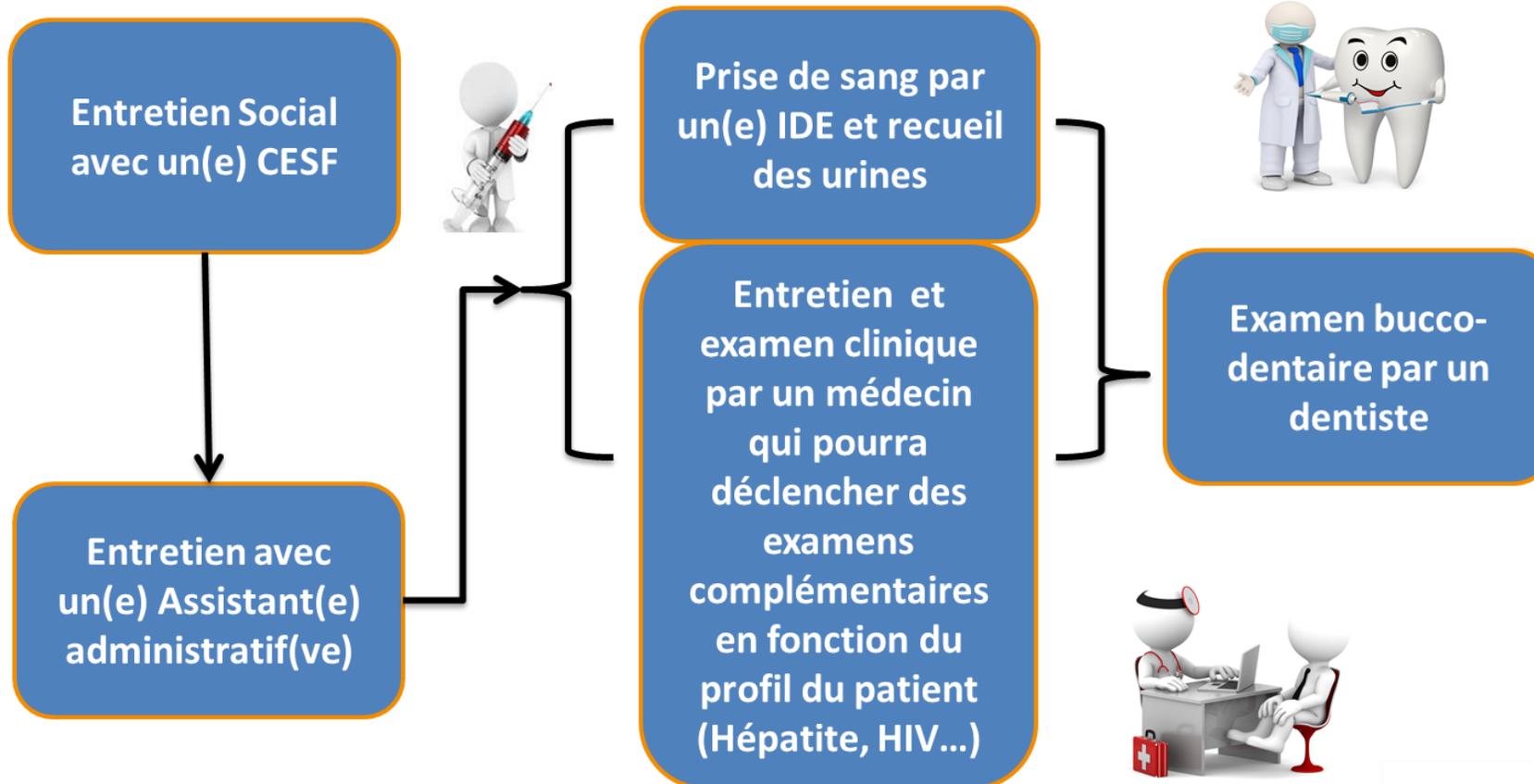
A Paris, l'EPS se déroule en 1 RDV d'environ 2h30.

Les examens pratiqués sont modulés selon le référentiel mis en place par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Des examens et analyses complémentaires peuvent être déclenchés par le médecin selon les facteurs de risque du patient.



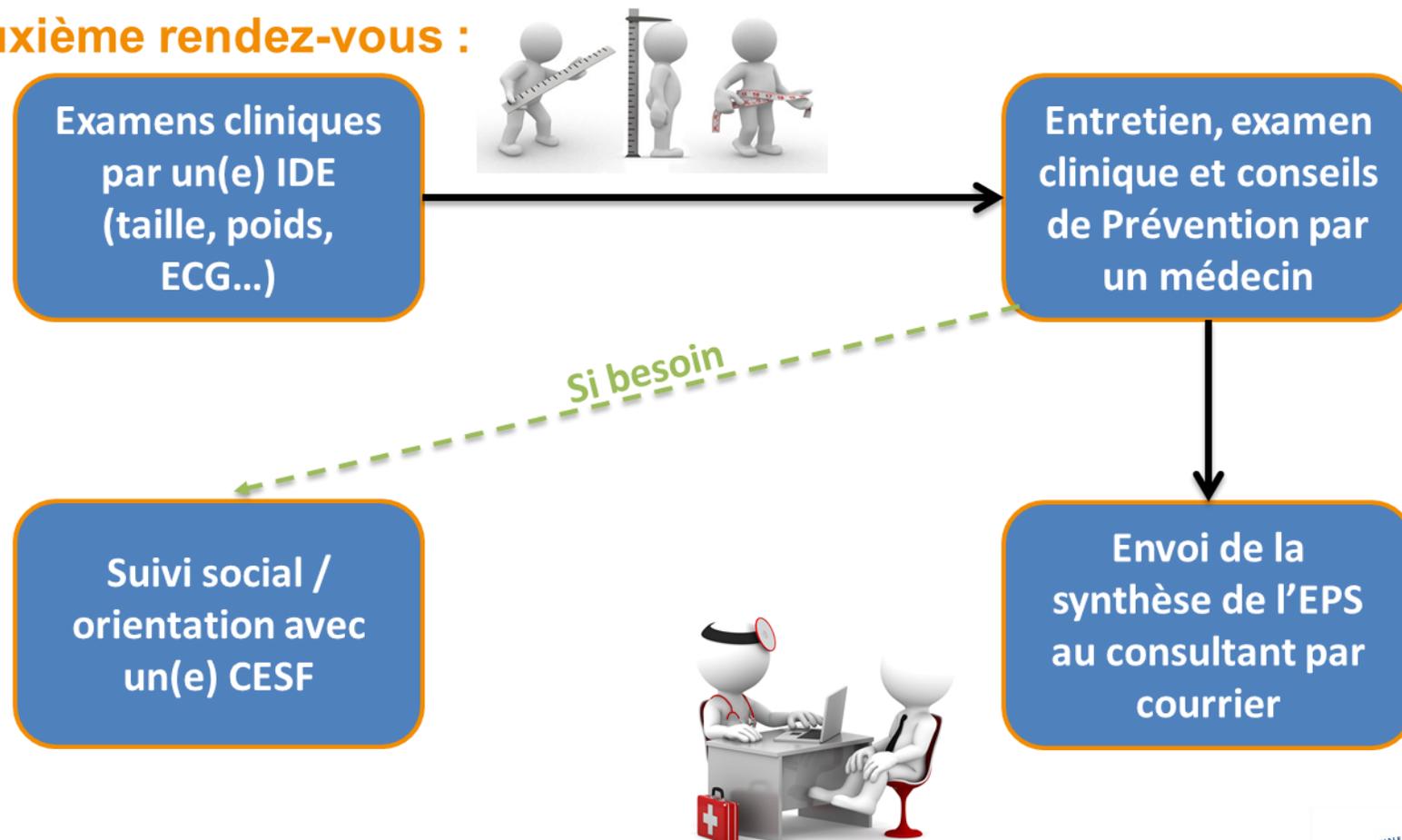
## Déroulement de l'EPS sur les antennes (2 rendez-vous)

### Premier rendez-vous :



## Déroulement de l'EPS sur les antennes (2 rendez-vous)

### Deuxième rendez-vous :





- Aucun soin réalisé
- Aucune ordonnance délivrée

## Service de l'Action Sociale d'IPC

### Les missions du service :



# Coordonnées Service Action Sociale :

Responsable Action Sociale  
Karine EUSTACHE  
06 31 31 35 18  
01 53 67 35 04  
k.eustache@ipc.asso.fr

CESF Argenteuil : EN COURS DE RECRUTEMENT

CESF Cergy  
Maxime AUDREN  
07 72 21 05 06  
as.cergy@ipc.asso.fr

CESF Corbeil  
Emeline PETIT  
06 49 48 40 87  
as.corbeil@ipc.asso.fr

CESF Mantes-La-Jolie  
Axel WILLOQUET  
06 43 89 92 90  
as.mantes@ipc.asso.fr

CESF Trappes  
Wahiba KHAL  
06 24 17 53 24  
as.trappes@ipc.asso.fr



# Les offres de prévention de l'Assurance Maladie



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# LES DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS

**DÉPISTAGE  
DES CANCERS**  
Centre de coordination  
Île-de-France

Site de l'Essonne  
(Anciennement ADMC 91)

0 800 73 24 25

[www.depistage-cancers-idf.org](http://www.depistage-cancers-idf.org)

## **Cancer du sein : femmes de 50 à 74 ans**

**Dispositif** : Envoi d'une prise en charge pour réaliser une mammographie **tous les 2 ans** chez un radiologue agréé.

**2<sup>ème</sup> lecture des clichés** faite par un autre radiologue (gage de sécurité)

**Gratuité de la mammographie** sur présentation de l'invitation

Remboursement des examens complémentaires (échographie...) dans les conditions habituelles

## **Cancer colorectal : hommes et femmes de 50 à 74 ans**

**Dispositif** : Envoi d'une prise en charge pour retirer son kit de dépistage **tous les 2 ans** chez le médecin traitant, le **pharmacien**, le gastro-entérologue, le gynécologue ou en le commandant en ligne sur le site : [monkit.depistage-colorectal.fr](http://monkit.depistage-colorectal.fr) en s'identifiant à l'aide du numéro d'invitation.

### **Gratuité du test et de son analyse**

Remboursement de la consultation dans les conditions habituelles

## **Cancer du col de l'utérus : femmes de 25 à 65 ans**

**Dispositif** : Envoi d'une prise en charge pour réaliser un frottis de dépistage recherchant la présence :  
– de cellules anormales pour les jeunes de 25-30 ans  
– du virus HPV tous les 5 ans de 30 à 65 ans.

**Gratuité des tests de dépistage** sur présentation de l'invitation



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# LE PROGRAMME



**Dispositif** : Examen bucco-dentaire pour vérifier la santé des dents **+** soins consécutifs éventuels

**Cible** : 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21, 24 ans **et** femmes enceintes.

**Modalité** : **Formulaire M'T dents** adressé un mois avant la date anniversaire

**Pour les jeunes** : L'examen de prévention doit être effectué dans les 12 mois suivants

**Pour la femme enceinte** : à réception de la déclaration de grossesse

**Prise en charge** : **gratuité de la consultation** et **des soins consécutifs** avec dispense d'avance de frais (sauf prothèses dentaires et orthodontie).



# LE TABAC

**Dispositif** : Aide au sevrage tabagique

**Cible** : Fumeur d'au moins 15 ans

**Modalité** :

Prescription de substituts nicotiques par le médecin traitant, médecin du travail, médecin des établissements scolaires, sage-femme, chirurgien-dentiste, infirmier et masseur-kinésithérapeute, pour aider le patient à l'arrêt du tabac.

**Prise en charge** :

65% par l'assurance maladie et 35% par l'organisme complémentaire

**En novembre, on arrête ensemble  
et en équipe !**



**Moi(s) sans tabac** :

**Objectif** : inciter, « recruter » et accompagner tous les fumeurs dans une démarche d'arrêt du tabac sur une durée de 1 mois.

**1 mois sans tabac =  
5 fois plus de chances d'arrêter**

Lancement d'un appel à projets auprès des différents promoteurs afin de sensibiliser et aider les fumeurs à l'arrêt du tabac.

Appellez  
**tabac info service**  
**3989\***

# LA VACCINATION

## Vaccination contre la grippe :

**Dispositif :** Lancement de la campagne de vaccination contre la grippe d'octobre à janvier.

### **Cibles :**

- ↪ bénéficiaires à partir de 65 ans ,
- ↪ personnes souffrant de certaines pathologies chroniques,
- ↪ femmes enceintes, personnes en obésité morbide
- ↪ entourage des nourrissons avec facteur de risque ou des personnes immunodéprimées,
- ↪ aides à domicile des particuliers employeurs qui accompagnent des personnes âgées ou des personnes à risque de grippe grave.

**Modalité :** Envoi d'une prise en charge par l'assurance maladie.  
Simplification du parcours vaccinal **à partir de 11 ans**

**Prise en charge :** Remboursement à 100% du vaccin avec dispense d'avance de frais. / La vaccination contre la grippe saisonnière peut désormais être proposée aux enfants de 2 à 17 ans révolus sans comorbidités, conformément à l'avis de la HAS du 9 février 2023 (prise en charge à 65%)

## Autres vaccinations :

Chez les nourrissons nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 11 vaccins obligatoires

**ROR :** bénéficiaires âgés de 1 an jusqu'à ceux nés en 1980.  
Être à jour signifie avoir reçu 2 doses de vaccin.

**Modalité :** Prescription médicale du médecin nécessaire

### **Prise en charge des vaccins :**

- ↪ jusqu'à 18 ans → 100% par l'assurance maladie
- ↪ Après 18 ans → 65% par l'assurance maladie et 35% par l'organisme complémentaire.

## Vaccination contre le papillomavirus (HPV):

**Dispositif :** vaccination recommandée pour prévenir les infections par les virus les plus fréquents, responsables de 70 % des cas de cancers du col de l'utérus

**Cible :** filles et garçons de 11 à 14 ans, avec un rattrapage jusqu'à 19 ans inclus.

Vaccination également proposée aux homosexuels jusqu'à 26 ans.

**Modalité :** Prescription médicale du médecin nécessaire.

**Prise en charge :** 65% par l'assurance maladie et 35% par l'organisme complémentaire.

**Campagne de vaccination, dans les collèges, à l'attention de l'ensemble des élèves de 5<sup>ème</sup> à compter d'octobre 2023.**

## **Extension des compétences des sages-femmes, infirmiers et pharmaciens :**

A partir de 11 ans, vaccination sans prescription médicale sauf pour le pharmacien (DTP, HPV, coqueluche, Hépatite A et B...)



**L'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne



**Objectif** : Améliorer les connaissances des **jeunes de 16 à 25 ans** sur l'Assurance Maladie et les conduites à risques.

**2 salles, 10 énigmes** :

- Acquérir les bons réflexes de l'Assurance Maladie (contact, compte AMELI, carte vitale, remboursement, les 4 bons réflexes de l'Assurance Maladie)
- Préserver son capital santé (Santé mentale, drogues, tabac, infections sexuelles transmissibles, contraception)

**Règles du jeu** :

- Avancer dans le jeu en résolvant en équipe des énigmes et en développant le collectif
- Maximum 6 joueurs par équipe
- Durée 30 minutes

**Logistique** :

- 2 barnums de 15 m2 ou 2 salles
- 1 point électrique
- Anticiper la date de réservation

# LA SANTE SEXUELLE

## Contraception pour les jeunes de moins de 26 ans :

**Gratuité du parcours pour améliorer l'accès à la contraception :**

- ❖ Une 1<sup>ère</sup> consultation de contraception **et** prévention des IST (**accessible aux jeunes hommes aussi**)
- ❖ Des consultations de suivi la 1<sup>ère</sup> année de contraception et annuelles à partir de la 2<sup>ème</sup> année par un médecin (hors dépassement d'honoraires) ou une sage-femme
- ❖ Prise en charge d'un examen de biologie annuel et la délivrance de contraceptifs remboursables (pilules 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> génération, stérilet, implant hormonal, diaphragme...)

## Contraception d'urgence :

Depuis le 1er janvier 2023, prise en charge intégrale des contraceptifs hormonaux d'urgence **pour toutes les femmes (mineures comme majeures), sans prescription médicale et sans avance de frais.**

## Prise en charge des préservatifs :

- ❖ Délivrance gratuite de préservatifs aux jeunes de **moins de 26 ans sans prescription médicale** (1 boîte par dispensation)
- ❖ 2 marques remboursables : 'Eden' & 'Sortez couverts !'
- ❖ Justificatifs pour les majeurs : carte vitale, attestation de droit, carte AME, CEAM (ou à défaut une pièce d'identité)
- ❖ Justificatifs pour les mineurs : attestation sur l'honneur et possibilité de garder l'anonymat.
- ❖ **Pour les personnes de 26 ans et plus, prise en charge possible sur prescription médicale d'un médecin ou d'une sage-femme.**

## VIH sans ordonnance :

Simplification de l'accès au dépistage du VIH,

Depuis le 1er janvier 2022, il est possible d'effectuer un dépistage dans un laboratoire de ville :

- sans ordonnance,
- sans avance de frais,
- sans rendez-vous

Concerne tous les assurés sociaux et leurs ayants droit (dont les bénéficiaires de l'AME).

# LA SANTE MENTALE

## Dispositif « Mon Soutien Psy »

- Applicable depuis avril 2022.
- Concerne les patients, dès 3 ans en souffrance psychique d'intensité légère à modérée.
- Orientation par le médecin traitant ou à défaut par des médecins de ville, hospitaliers, de PMI ou scolaires, via un courrier d'adressage spécifique,
- Prise en charge à 60% par l'Assurance Maladie d'un bilan d'évaluation et de 7 consultations réalisés par un psychologue conventionné.
- Tarifs : 40 € le bilan et 30 € la consultation.
- Application du tiers payant pour les bénéficiaires de la C2S et de l'AME.

[Annuaire mon soutien Psy](#)

## Premiers Secours en Santé Mentale « PSSM »

- Stratégie de prévention de l'Assurance Maladie à destination des jeunes de 16 à 25 ans.
- Formation certifiante et gratuite destinée **aux acteurs de terrain** (Mairies, CCAS, Missions Locales Jeunes, CLS, PJJ...) intervenant régulièrement auprès de jeunes, **non étudiants et en situation sociale défavorisée**.
- Objectif : améliorer la connaissance et le repérage des troubles psychiques chez les jeunes ainsi que l'orientation et la prise en charge précoce.
- Sessions réalisées par un formateur agréé dans les locaux de la CPAM.

[Vidéo de présentation de la formation réalisée en](#)  
[11/2022](#)



**L'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# L'OBESITE INFANTILE

## Dispositif MISSION RETROUVE TON CAP

### « MRTC »

- Améliorer le suivi et la prise en charge du surpoids et de l'obésité infantile
- Concerne les enfants de 3 à 12 ans révolus,
- Orientation possible par : un médecin généraliste, pédiatre, médecin de PMI, médecin de l'éducation nationale vers une structure référencée (MSP/CDS) – Liste consultable sur Ameli.fr
- Prescription selon les besoins de l'enfant et de sa famille :
  - ✓ 1 à 3 bilans diététique, activité physique, psychologique
  - ✓ 1 à 6 séances de suivi nutritionnel/psychologique (renouvelable 2 fois)
- Dispositif pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie sur le risque, sans avance de frais pour la famille



### **3 adhésions :**

MSP Les Pyramides à Athis / MSP Verrière le Buissonet / CDS municipal de Corbeil)

1 en cours à Pussay

Liste à jour disponible sur : [lien](#)

# Les appels à projets



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

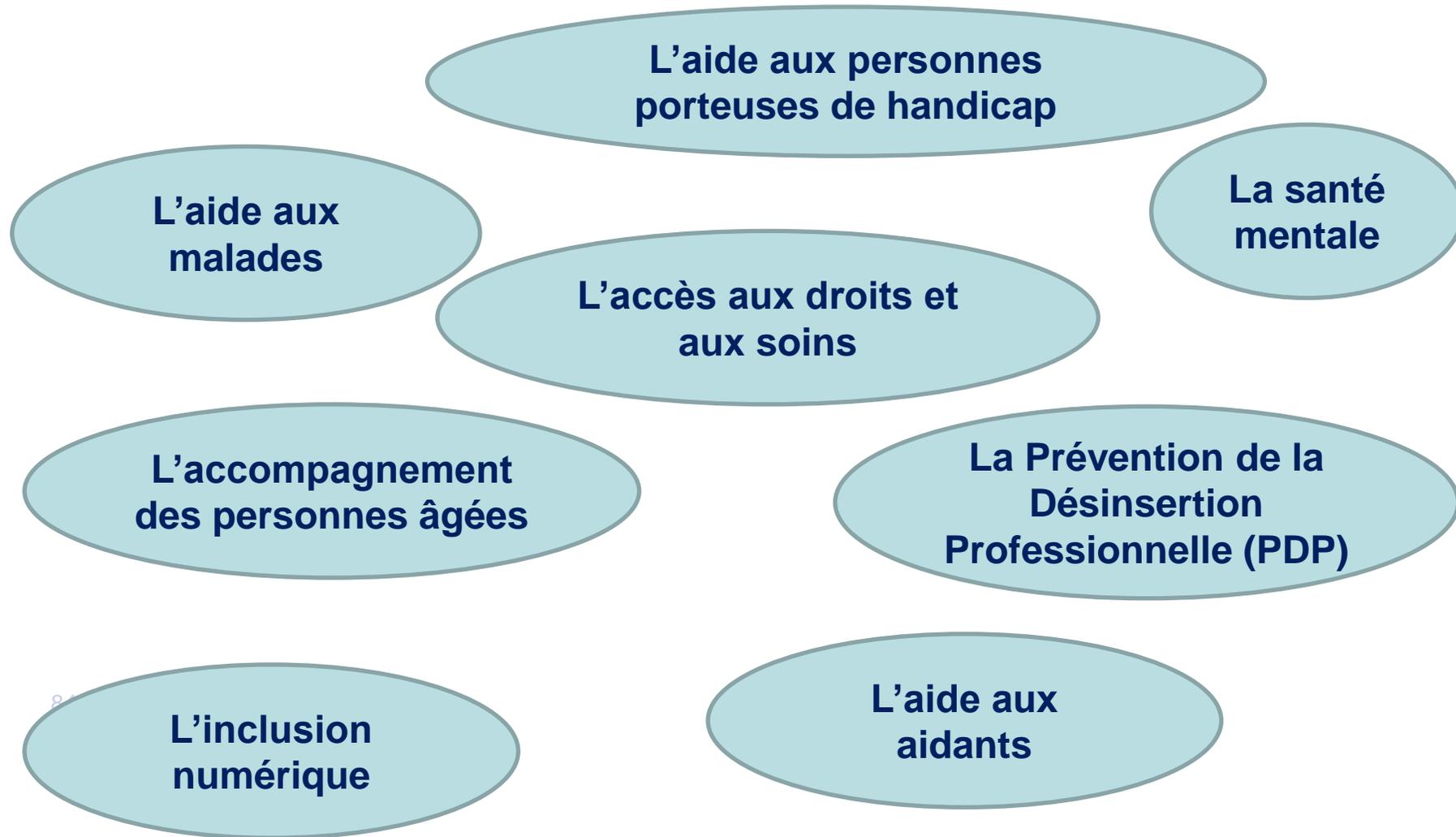
Essonne

# LES APPELS A PROJETS

**Plusieurs fonds nationaux de l'Assurance Maladie peuvent contribuer à financer des actions locales en fonction de thématiques spécifiques**

- ✓ Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS)
- ✓ Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information Sanitaires (FNPEIS)
- ✓ Fonds de Lutte contre les Addictions (FLCA)

# Champs d'intervention FNASS



# Champs d'intervention FNPEIS et FLCA

**Santé sexuelle**

**Dépistage des  
cancers**

**Vaccination  
contre la grippe et  
covid**

**Mois Sans Tabac**

# PRÉSENTATION DE L'OFFRE NUMÉRIQUE



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

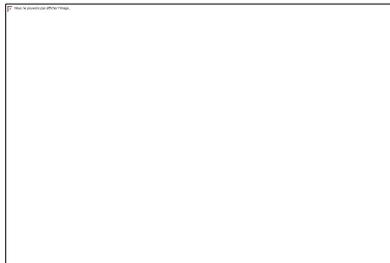
# 3 OUTILS A DISPOSITION



Un site internet pour les Assurés,  
Professionnels de santé et Employeurs



Compte AMELI : un espace personnel  
sécurisé pour accéder à tous les services  
depuis un ordinateur, un mobile ou une  
tablette



Un espace numérique de santé (ENS)  
pour tous les usagers en France



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# SITE INTERNET AMELI

ASSURÉ | PROFESSIONNEL DE SANTÉ | ENTREPRISE

Qui sommes-nous ? | Carrières | Études et données | Presse

 **l'Assurance Maladie** | ameli.fr pour les assurés  
Agir ensemble, protéger chacun

VERSION CONTRASTÉE

VOTRE CAISSE : Essonne | CHANGER

ACTUALITÉS | COVID-19 Coronavirus | **DROITS ET DÉMARCHES selon votre situation** | REMBOURSEMENTS prestations et aides | SANTÉ comprendre et agir

**Principes généraux** > Protection universelle maladie

Famille > Le numéro de sécurité sociale

Études et stages > Les bons réflexes d'un nouvel assuré

Salariés, travailleurs indépendants, personnes sans emploi > Choisir et déclarer votre médecin traitant

Retraite > Les bons réflexes pour réaliser ses démarches sans erreur

Difficultés d'accès aux droits et aux soins > Procuration

Maladie, accident, hospitalisation > Attention aux appels, courriels et SMS frauduleux

Affection Longue Durée (ALD) et maladies chroniques > ameli&vous, la newsletter pour les assurés

Invalidité, handicap >

Situations particulières >

Réclamation, médiation, voies de recours >

Europe, international >

**Démarches fréquentes**

- > Service en ligne : les tutoriels
- > Attestation de droits
- > Envoi d'une feuille de soins
- > Changement de coordonnées (adresse, banque)
- > Carte Vitale / carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- > Paiement en ligne

## Outil

**ameli.fr**  
Site officiel de l'Assurance Maladie

## Pour qui ?

Pour tous, en accès libre

## Quelles informations ?

Informations générales, actualités, forum, annuaire santé, espace local CPAM 91

# LE COMPTE AMELI

UN ESPACE PERSONNALISÉ ET CONFIDENTIEL POUR DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

## Création immédiate de compte ameli

Vous souhaitez ouvrir votre compte ameli sur le site internet sur <https://assure.ameli.fr>

Sélectionnez sur la page de connexion le bouton « Je crée mon compte », saisissez les informations demandées puis validez. Vous avez désormais votre compte ameli !

JE CRÉE MON COMPTE AMELI

Je crée mon compte en remplissant les éléments demandés

\* champ obligatoire

Nom de famille (sans prénom) : *	<input type="text"/>	?
Mon numéro de sécurité sociale : *	<input type="text"/>	?
Ma date de naissance : *	<input type="text" value="jj/mm/aaaa"/>	📅
Mon code postal : *	<input type="text"/>	?

RETOUR CONTINUER



# IMPORTANT

Création d'un compte possible uniquement pour un assuré disposant d'un numéro d'immatriculation définitif

# LE COMPTE AMELI

UN ESPACE PERSONNALISÉ ET CONFIDENTIEL POUR DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES



Simplifiez vos démarches de santé sur ameli.fr ou avec l'appli ameli



## EN PRATIQUE



Pour ouvrir son compte, il faut

- une adresse e-mail personnelle



C'est plus simple pour déclarer

- une nouvelle adresse
- un nouveau RIB
- la perte de votre carte Vitale



C'est très efficace pour

- prendre rendez-vous avec un conseiller
- obtenir une carte européenne
- suivre vos remboursements ou votre arrêt de travail



Notre assistant en ligne ameliBot répond

- à toutes vos questions sur les démarches en ligne



**L'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# COMPTE AMELI : CRÉATION, DÉMARCHES EN LIGNE

## GAGNER DU TEMPS EN FAISANT VOS DÉCLARATIONS EN LIGNE SUR LE COMPTE AMELI

Votre compte ameli vous permet aussi de :

- commander votre carte Vitale ;
- changer vos coordonnées bancaires ;
- effectuez en ligne votre demande de [Complémentaire santé solidaire](#) (sur le compte ameli web uniquement, rubrique « Effectuer une démarche » > « Faire une demande de Complémentaire santé solidaire ») ;
- demander votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) (voir la page [Vacances à l'étranger : votre prise en charge](#)) ;
- demander votre [pension d'invalidité](#) (sur le compte ameli web uniquement) ;
- déclarer votre nouvelle adresse ;
- déclarer la naissance d'un nouveau-né ;
- déclarer la perte ou le vol de votre carte Vitale ;
- changer de nom après un mariage ou une séparation ;
- inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent ;
- déclarer un [accident causé par un tiers](#) ;
- choisir votre organisme complémentaire (si vous bénéficiez de plusieurs organismes) pour la transmission automatique de vos remboursements ;
- régler en ligne vos créances concernant les franchises et participations forfaitaires (sur le compte ameli web uniquement) ;
- saisir le [médiateur](#) lorsque votre réclamation déposée auprès de votre caisse d'assurance maladie n'a pas abouti.

# COMPTE AMELI : CRÉATION, DÉMARCHES EN LIGNE

- **Playlist « les tutos du compte ameli » sur la chaîne Youtube de l'Assurance Maladie :**  
<https://www.youtube.com/playlist?list=PL0w7W72Ail26ITYxUT8LHAb2PDcOycD2n>



- ✓ **Depuis le 08/03/2023 : possibilité de prise de rendez-vous téléphonique**
  - ❑ Les assurés adhérents du compte Ameli peuvent choisir entre le canal physique et le canal téléphonique pour un rendez-vous avec leur caisse.

# MON ESPACE SANTE



# MON ESPACE SANTE

## CATALOGUE DE SERVICES ET D'APPLICATIONS

Mon espace santé dispose d'un catalogue de services. Son objectif ? Permettre à l'utilisateur de Mon espace santé de **trouver des services de qualité dédiés à la santé**. Il peut s'agir par exemple de sites internet et d'applications qui proposent aux utilisateurs :

- la prise de rendez-vous médicaux ;
- les mesures quotidiennes de leur tension ou de leur poids ;
- le suivi de leur maladie chronique, ou encore l'accès à des portails patients d'établissement de santé.



Face aux nombreux sites et applications mobiles, il est parfois difficile de s'y retrouver. Cette démarche inédite doit permettre à chacun d'**identifier les services de qualité et de confiance utiles pour prendre soin de sa santé**.

# ATELIERS NUMÉRIQUES

# ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# LES ATELIERS NUMERIQUES



**Durée du module : 1 heure (en présentiel ou en mode webinaire)**

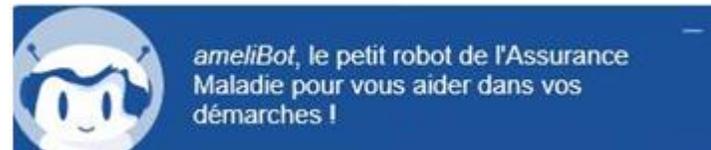
- ✓ 2 créneaux disponibles toutes les semaines hors période congés scolaires (jeudi : matin et après-midi)
- ✓ **Pour demander l'organisation d'un atelier numérique, deux possibilité :**
  - ✓ Faire un mail sur l'adresse : [partenariat.cpam-essonne@assurance-maladie.fr](mailto:partenariat.cpam-essonne@assurance-maladie.fr)
  - ✓ Faire une demande via l'outil Espace Partenaires pour les partenaires « utilisateurs »

**Nombre de participants : 12 personnes minimum**



**Les thématiques présentées :**

- Les services disponibles sur les Bornes Multiservices
- Les fonctionnalités de l'application mobile
- Les fonctionnalités du compte AMELI
- AmeliBot, le petit robot de l' Assurance Maladie



# LES ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES

## Durée du module : 2 heures



- ✓ 2 créneaux disponibles toutes les semaines hors période congés scolaires (jeudi : matin et après-midi)
- ✓ **Pour demander l'organisation d'un atelier socio-linguistique, deux possibilités :**
  - ✓ Faire un mail sur l'adresse : [partenariat.cpam-essonne@assurance-maladie.fr](mailto:partenariat.cpam-essonne@assurance-maladie.fr)
  - ✓ Faire une demande via l'outil Espace Partenaires pour les partenaires « utilisateurs »

Vous serez contactés par la CPAM pour planifier notre intervention en tenant compte bien entendu des créneaux déjà réservés.

**Nombre de participants : 12 personnes minimum**

## Les thématiques présentées :

- Information sur l'accès aux droits des personnes éloignées du système de santé et qui présentent des difficultés de compréhension et de maîtrise de la langue française
- Des focus peuvent être faits en fonction du public et de la demande du partenaire : C2S, compte ameli, etc

# PROCESSUS DE CONVENTIONNEMENT



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

# Le conventionnement avec la CPAM de l'Essonne

## Objectifs du conventionnement:

- Structurer et faciliter les échanges avec l'assurance maladie dans le cadre de l'accompagnement des assurés les plus vulnérables.
- Sécuriser les échanges.

## Deux types de conventions indissociables:

- La convention « métier » qui fixe nos missions respectives, les engagements pris et nos obligations en matière de protection des données sensibles et confidentielles des assurés.
- La convention « Espace Partenaires » qui permet d'échanger de manière sécurisée entre partenaires. Elle vient à la suite de la convention métier.

## Les fonctionnalités d'Espace Partenaires

- **Contacter l'organisme d'Assurance Maladie avec lequel le partenaire est conventionné.**
- **Signaler une situation de difficulté d'accès aux droits et aux soins concernant un assuré (saisine Mission accompagnement santé).**
- **Demander un rendez-vous pour un assuré (non autonome dans ses démarches et sans compte ameli).**
- **Soumettre une demande d'étude de dossier pour un assuré (demande de droits PUMa, de Complémentaire santé solidaire, de renouvellement d'AME....).**
- **Demander un document concernant un assuré, uniquement pour les partenaires tutelles, curatelles habilitées, gestionnaires des jeunes de l'ASE...**
- **Consulter l'historique des demandes et leurs statuts.**

# Contacts

Questions relatives aux partenariats :

[partenariat.cpam-essonne@assurance-maladie.fr](mailto:partenariat.cpam-essonne@assurance-maladie.fr)

**La Mission Accompagnement Santé**

*(A ne pas communiquer à votre public)*

01 60 88 87 00

[mas.cpam-essonne@assurance-maladie.fr](mailto:mas.cpam-essonne@assurance-maladie.fr)

Questions relatives aux aides financières individuelles

[secretariat-cafi.cpam-essonne@assurance-maladie.fr](mailto:secretariat-cafi.cpam-essonne@assurance-maladie.fr)

**Le pôle Prévention et Partenariats**

[Prevention91.cpam-essonne@assurance-maladie.fr](mailto:Prevention91.cpam-essonne@assurance-maladie.fr)

Pour les appels à projets FNASS



[cac.cpam-essonne@assurance-maladie.fr](mailto:cac.cpam-essonne@assurance-maladie.fr)

Pour les appels à projets FNPEIS et FNLCA



[prevention91.cpam-essonne@assurance-maladie.fr](mailto:prevention91.cpam-essonne@assurance-maladie.fr)



**L'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne